



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/689
29 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 91 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Progrès réalisés dans l'application de la résolution 47/181
de l'Assemblée générale

Note du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. REPONSES RECUES DES ETATS MEMBRES	4 - 19	2
A. Un Agenda pour le développement, moyen d'intégrer de nouveaux domaines d'action convenus	9 - 14	3
B. Un Agenda pour le développement, moyen de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies	15 - 19	4
III. QUELQUES CONCEPTIONS ET QUESTIONS SUR LESQUELLES POURRAIT REPOSER UN AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT . .	20 - 41	6

I. INTRODUCTION

1. La présente note a pour objet de donner des informations sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 47/181 de l'Assemblée générale datée du 22 décembre 1992, par laquelle elle a prié le Secrétaire général d'élaborer, après avoir consulté les Etats Membres, un programme d'action pour le développement (Agenda pour le développement) et de le lui présenter à sa quarante-huitième session.

2. En conséquence, la présente note contient des informations sur les communications recues des Etats Membres en réponse à la note verbale du Secrétaire général datée du 20 mai 1993, dans lesquelles ils exposent leurs vues sur un Agenda pour le développement. Elle contient également des indications initiales, compte tenu de ces réponses, ainsi que des consultations tenues avec le Secrétariat et avec les organismes du système des Nations Unies, notamment lors de la récente session du CAC, les 28 et 29 octobre 1993, sur les approches et les grands thèmes que le Secrétaire général se proposerait de traiter dans un Agenda pour le développement. On espère que ces informations faciliteront l'ouverture d'un large débat, en toute franchise, à la présente session de l'Assemblée générale, lors des réunions consacrées à cette question. Il sera tenu compte des opinions exprimées lors de ces débats dans les travaux en cours pour l'élaboration du rapport sur le Programme d'action pour le développement (Agenda pour le développement) demandé par l'Assemblée.

3. S'agissant de la date de parution du rapport, le Secrétaire général a indiqué, dans la note verbale visée ci-dessus, que compte tenu de la complexité des questions traitées dans un Agenda pour le développement, son élaboration exigerait un plus long délai que celui envisagé dans la résolution 47/181 de l'Assemblée générale. La plupart des Etats Membres ont partagé cet avis dans leurs réponses à la note verbale. En conséquence, le Secrétaire général compte publier le rapport demandé par la résolution 47/181 de l'Assemblée générale dans les premiers mois de 1994. Dans ce contexte, il est proposé que l'Assemblée envisage d'inscrire un point sur cette question à l'ordre du jour du Conseil économique et social en 1994, ainsi qu'à la quarante-neuvième session de l'Assemblée.

II. REPONSES RECUES DES ETATS MEMBRES

4. A la date du 16 novembre 1993, les Etats Membres suivants avaient répondu à la note verbale du Secrétaire général datée du 20 mai 1993 : Autriche, Bangladesh, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Danemark (au nom de la Communauté européenne), Etats-Unis d'Amérique, Finlande (au nom des pays nordiques), Ghana, Japon, Maroc, Mexique, Panama, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zimbabwe.

5. Nombre des réponses soulignent que la paix et le développement sont les deux principaux thèmes de la coopération internationale. Elles font observer qu'un agenda pour le développement offre la possibilité de réduire ce que l'on peut considérer comme un risque de marginalisation du système des Nations Unies dans le domaine économique et social, ainsi que l'écart croissant entre les objectifs fixés dans cet Agenda et la capacité du système de faire progresser l'objectif d'un développement soutenu et durable.

6. Ainsi, de l'avis de nombreux pays, l'un des objectifs primordiaux d'un Agenda pour le développement devrait être le renforcement de la coopération internationale en vue de la croissance soutenue de l'économie mondiale, et en particulier de la revitalisation de la croissance et du développement des pays en développement.

7. Selon nombre de réponses, un Agenda pour le développement devrait s'attaquer aux causes fondamentales d'instabilité, qui sont souvent liées directement à la pauvreté et au sous-développement. Parallèlement, on exprime l'opinion que, malgré les liens indiscutables qu'il a avec la paix, la sécurité et la stabilité, un Agenda pour le développement visant à surmonter la pauvreté et l'exclusion sociale et à améliorer le bien-être des populations mérite d'être établi pour lui-même. Si l'on s'accorde à reconnaître l'importance des droits de l'homme et de la démocratisation, des divergences de vues apparaissent quant à leurs rapports avec le développement économique et social et au rôle que joue celui-ci.

8. La plupart des réponses conviennent qu'un Agenda pour le développement a) devrait être un instrument permettant d'intégrer de nouveaux domaines d'action concertée dans un cadre global, en s'appuyant sur les accords intergouvernementaux, les déclarations et les programmes d'action, et b) devrait constituer une base concrète pour renforcer la coordination des activités dans le cadre du système des Nations Unies.

A. Un Agenda pour le développement, moyen d'intégrer de nouveaux domaines d'action convenus

9. Les réponses soulignent l'apparition de changements de grande portée et de tendances qui exigent que la communauté internationale attache une attention accrue à la définition du développement en tant que question mondiale et à sa place dans le programme d'action internationale, et qu'elle examine et réévalue les approches à l'égard du développement à tous les niveaux.

10. Dans le même contexte, les réponses soulignent la mondialisation croissante de l'économie et l'interdépendance que l'on observe de plus en plus entre les pays et les problèmes dans les domaines économique, social et écologique. Elles mettent également en évidence la gravité des problèmes auxquels se heurtent les pays en développement, ainsi que les relations étroites qui existent entre le développement soutenu et le développement durable.

11. Compte tenu de ces changements et de ces tendances, on voit apparaître un consensus croissant dans certains domaines. A cet égard, les réponses soulignent l'approche intégrée adoptée à l'égard des questions écologiques et économiques lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Elles mentionnent également le consensus croissant qui se dessine quant au concept d'un développement axé sur la population et dont le caractère équitable et durable serait garanti. Les prochaines conférences et sommets concernant la population, les femmes et le développement social devraient permettre d'élargir ces domaines d'accord.

12. De nombreux pays considèrent que la principale contribution potentielle que pourrait apporter un Agenda pour le développement serait de replacer au centre

des préoccupations mondiales la coopération pour le développement, tout en encourageant des approches nouvelles plus complètes et plus efficaces à l'égard du développement. A cette fin, il s'appuierait sur les objectifs et les engagements adoptés à l'Assemblée générale et dans d'autres instances internationales pour évaluer les progrès réalisés, et proposer des moyens de surmonter les obstacles rencontrés, en dégagant de nouveaux domaines d'action convenus et en les intégrant dans le cadre international.

13. De nombreuses réponses expriment l'espoir qu'un Agenda pour le développement, en s'inscrivant dans le cadre d'un processus de renouvellement et d'accord, encouragera de nouvelles formes d'association entre les gouvernements fondées sur la reconnaissance des droits souverains, l'intérêt mutuel et le partage des responsabilités, ainsi qu'entre les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et d'autres protagonistes du développement. Dans ce contexte, on estime qu'un nouvel élargissement du dialogue en vue du développement qui s'étendrait aux organisations communautaires et aux organisations non gouvernementales, tant au niveau national qu'au niveau international, est de plus en plus indispensable pour parvenir à établir des stratégies rationnelles de développement fondées sur la participation populaire et les besoins de la population.

14. Les réponses proposent plusieurs objectifs prioritaires, notamment les suivants :

a) Mobiliser de nouvelles ressources financières supplémentaires, compte tenu notamment des besoins urgents des pays en développement les moins avancés, ainsi que des économies en transition;

b) Encourager la réalisation des engagements pris dans le domaine du commerce, des ressources financières et monétaires et de la coordination des politiques au niveau macro-économique, et assurer une participation plus étendue des pays en développement à la coopération économique internationale;

c) Mettre l'accent sur les investissements dans les ressources humaines;

d) Faire progresser la croissance économique pour favoriser le progrès social à long terme, y compris la répartition des revenus;

e) Alléger les pressions démographiques;

f) Promouvoir la participation des femmes au développement.

B. Un Agenda pour le développement, moyen de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies

15. Faisant observer que les secteurs économiques et sociaux de l'Organisation des Nations Unies souffrent d'une définition trop vague de leur identité, d'un manque de clarté et de crédibilité et d'un fractionnement excessif, plusieurs réponses considèrent un Agenda pour le développement comme un moyen important de mieux définir les buts et objectifs, et le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement, de façon à renforcer à la fois l'efficacité de ses interventions et sa capacité d'élaborer des prises de

position nettes qui contribueraient à améliorer la coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies.

16. Certains pays appellent l'attention sur ce qu'ils considèrent comme les trois fonctions essentielles de l'Organisation des Nations Unies :

a) Etre un lieu de réunion universelle où tous les pays Membres peuvent soulever des questions pour les examiner, et éventuellement les résoudre;

b) Etre un instrument permettant de rassembler et d'analyser les informations, d'élaborer des normes internationales et d'en surveiller le respect;

c) Constituer un réseau d'institutions chargé d'assurer le développement des Etats Membres et de leur apporter des secours.

17. Certaines réponses contiennent des suggestions quant aux domaines d'activités sur lesquelles l'Organisation des Nations Unies devrait se concentrer. Il conviendrait notamment :

a) De renforcer les mécanismes de surveillance et de contrôle des politiques macro-économiques;

b) De suivre les questions relatives aux investissements et aux produits commerciaux, y compris les transferts de techniques, et d'encourager un accroissement de la coopération technologique entre les pays; d'aborder la question de l'apparition de nouvelles relations commerciales, y compris les blocs commerciaux et leurs incidences sur le commerce international;

c) De contribuer à concilier les approches du développement axées sur les marchés avec les considérations relatives à la protection sociale, au bien-être et à l'équité;

d) D'étudier le rôle que peuvent jouer les investissements étrangers directs et les sociétés transnationales pour le développement;

e) De faire progresser le programme d'action pour le développement durable;

f) D'aider les pays qui sortent d'une situation de crise lors de leur redressement et de l'établissement de leurs programmes d'action en vue du développement;

g) D'entreprendre des activités de promotion du renforcement des capacités humaines et de favoriser la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement, notamment en tant que moyen d'assurer leur participation efficace aux relations économiques et commerciales internationales;

h) D'établir des bases de données mondiales pour appuyer le renforcement des capacités de planification des politiques dans les pays en développement.

18. Il ressort des réponses qu'en proposant une conception plus globale et plus efficace du développement et en redéfinissant le rôle et la contribution de l'Organisation des Nations Unies, un Agenda pour le développement devrait, à son tour, engendrer une plus grande cohérence des activités de développement du système dans son ensemble. Les relations de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions de Bretton Woods et le renforcement de la coopération entre l'ONU et ces institutions sont présentées dans de nombreuses réponses comme un élément clef à cet égard. Dans le même ordre d'idées, le rôle que jouent les institutions financières multilatérales pour mobiliser des ressources en vue de projets de développement social est souligné. Il est souligné aussi qu'il est nécessaire de mieux coordonner les travaux des organismes qui s'occupent, respectivement, du financement du développement et des questions d'environnement.

19. En général, il est considéré qu'un objectif essentiel d'un Agenda pour le développement serait de favoriser une plus grande "volonté d'oeuvrer dans le même but" entre l'ONU et l'ensemble des organisations qui composent le système.

III. QUELQUES CONCEPTIONS ET QUESTIONS SUR LESQUELLES POURRAIT REPOSER UN AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT

20. Considérant les opinions exprimées par les Etats Membres dans diverses instances ainsi qu'en réponse à la note verbale du Secrétaire général et compte tenu des discussions qui ont lieu actuellement avec les programmes et organismes du système des Nations Unies, le Secrétaire général propose ci-après quelques réflexions initiales sur diverses façons de concevoir un Agenda pour le développement et sur certaines des grandes questions à aborder dans le rapport.

21. Un Agenda pour le développement ne doit pas chercher à énoncer une nouvelle théorie macro-économique ni à présenter une analyse complète de l'économie mondiale. De l'avis du Secrétaire général, ce que le rapport peut faire de mieux en l'état actuel des choses est de proposer à la communauté internationale un Agenda "de travail", "ouvert à tous", qui serait le début et non la fin d'un processus. Dans cette perspective, l'efficacité devrait en être mesurée, avant tout, d'après la qualité du débat qu'il engendrera et la suite qui y sera donnée, par la voie de discussions dont se dégagera progressivement un consensus, et la mise à l'essai de nouvelles formules.

22. Pendant la période postcoloniale, la coopération en vue du développement était en grande partie stimulée par la compétition bipolaire. Cette raison n'existe plus aujourd'hui. Manifestement, l'impératif de la solidarité humaine n'a pas le même pouvoir mobilisateur que la guerre froide. Le développement n'occupe plus sa place d'antan dans l'ordre du jour des nations et risque d'être de plus en plus marginalisé au profit d'impératifs à court terme. Un Agenda pour le développement devrait chercher à renverser cette tendance à tous les niveaux et à rendre au développement le rang de priorité élevé qui est légitimement le sien dans l'ordre du jour des nations.

23. La croissance économique est le moteur du développement. Une accélération du rythme de croissance est indispensable pour accroître la base de ressources des pays en développement et, partant, opérer le changement économique, technologique et social.

24. Dans le continuum de l'action de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix et du développement, la diplomatie préventive a pour objet d'éviter la rupture des conditions nécessaires à la paix. A l'autre extrémité du continuum, la consolidation de la paix après les conflits doit comporter des mesures en vue de définir et d'étayer les structures propres à instaurer la confiance entre les peuples et les conditions de leur prospérité. La promotion du développement économique et social est essentielle aux deux extrémités du continuum.

25. La façon dont le développement a été conçu jusqu'ici n'a pas réussi à opérer la transformation des pays pauvres ni celle des pays sortant d'un conflit. Elle n'a pas réussi à provoquer la croissance dans la plupart des pays en développement ni, ce qui est plus grave, à faire régresser la pauvreté et à créer les conditions requises pour un progrès durable. L'état de paix supposé, sur lequel ont toujours reposé jusqu'ici les stratégies en vue du développement, est en contraste absolu avec la situation qui prévaut effectivement dans un nombre croissant de pays, en Afrique et ailleurs.

26. Un Agenda pour le développement viendrait donc compléter l'Agenda pour la paix en traitant les fondements mêmes de la paix et de la sécurité mondiales dans les domaines économique, social et de l'environnement.

27. Un Agenda pour le développement devrait aussi révéler le nouveau visage de l'économie mondiale en soulignant la mondialisation des courants économiques et en tenant compte de l'interdépendance croissante entre les nations et les problèmes.

28. Une plus grande interdépendance entre les nations, engendrée par la libéralisation, la déréglementation et l'innovation technologique, veut dire que les problèmes économiques doivent, aujourd'hui plus que jamais auparavant, être considérés dans une perspective mondiale. La distinction entre politiques économiques nationales et politiques économiques internationales s'estompe. Les échanges financiers et commerciaux et la coopération internationale dans le domaine de la technologie doivent être réexaminés dans ce contexte.

29. L'intensification de l'interdépendance exige aussi que soit repensé l'ensemble du contenu de la coopération en vue du développement. Ce contenu est souvent assimilé aux éléments de libéralité introduits dans les échanges commerciaux, financiers et technologiques entre pays développés et pays en développement. Ces éléments restent importants. Il ne faut pas sous-estimer les conséquences qu'aurait une réduction prématurée de l'aide publique au développement. Mais, pour de nombreux pays en développement, le commerce, la dette et les apports de capitaux privés sont tout aussi cruciaux, sinon plus. Aujourd'hui, la coopération en vue du développement doit vouloir dire que les préoccupations des pays en développement sont intégrées dans tous les débats portant sur le commerce mondial, les finances et la coopération technologique.

30. Au cours de la dernière décennie, seuls quelques pays en développement ont réussi à augmenter leurs exportations et à parvenir à l'autosuffisance. La plupart d'entre eux n'ont pas encore entièrement exploité les possibilités qu'offrent les avantages découlant de la libéralisation des échanges pour améliorer leurs recettes d'exportation. Le protectionnisme, toujours en

vigueur, empêche les pays en développement d'accroître autant qu'ils le pourraient les ressources financières consacrées au développement en augmentant leurs recettes d'exportation. L'un des principaux facteurs qui freine l'investissement dans les moyens de production des exportations est que les pays ne savent pas si les niveaux d'accès actuels seront libéralisés ou, au contraire, diminués, ou resteront les mêmes.

31. Qu'elle soit intégrée dans les biens d'équipement ou dans des connaissances exploitées par les êtres humains, la technologie est un agent de croissance puissant. Elle est, aussi, fondamentale et l'élément clef du processus de mondialisation. Il ne peut y avoir de développement durable si les pays ne participent pas à l'évolution rendue possible par les progrès rapides de la science et de la technologie qui ont caractérisé l'économie mondiale ces dernières années et continueront à le faire dans l'avenir. La technologie doit être développée, déployée et partagée, non seulement pour promouvoir la croissance mais encore pour gérer l'environnement et remédier à la pauvreté. L'accès à la technologie sera l'un des facteurs de croissance déterminant dans l'économie mondiale. Plus le monde sera intégré, plus l'avantage comparatif de tous les pays dépendra du savoir-faire, de la formation et de la compétence technique de leur main-d'oeuvre.

32. Le développement doit donc être considéré comme le souci commun de toutes les nations, riches et pauvres, quelles que soient leurs orientations. En considérant le développement comme un problème mondial essentiel, il faut pleinement tenir compte aussi bien des traits communs que de la spécificité des conditions et des besoins. Un trait commun important est la place que les pays en développement occupent dans le système économique international et leur capacité d'influer sur des décisions qui ont parfois un effet profond sur les possibilités de leur développement économique et social. Il y a, en même temps, des spécificités qui doivent être clarifiées et dont il faut tenir compte si l'on veut que les mesures prises à l'appui du développement produisent les effets voulus et répondent aux besoins particuliers des pays intéressés.

33. Les problèmes particuliers auxquels doivent faire face les pays en transition en est un bon exemple. La situation est commune à un grand nombre de pays, non seulement en Europe orientale, mais aussi en Afrique, en Asie et en Amérique latine, où le passage à une économie davantage orientée vers le marché est amorcé, avec toutes les promesses, mais aussi avec toutes les difficultés, que cela suppose.

34. Les besoins des pays qui viennent d'être victimes de catastrophes naturelles en est un autre exemple. Aucune région du monde n'est exclue. Un Agenda pour le développement devra aussi aborder la question de l'efficacité de l'aide internationale à fournir dans ces cas-là et du passage de l'aide au relèvement et à la reprise du développement.

35. Troisième exemple : l'appui à apporter aux pays où sévit un conflit – guerre civile ou conflit international. La question du maintien des efforts de développement en pareil cas est une réalité à laquelle l'ONU est de plus en plus souvent confrontée et dont il faudra tenir compte dans un Agenda pour le développement.

36. Enfin, un quatrième exemple est celui des besoins des pays qui se relèvent d'un conflit. Leurs besoins en matière de développement revêtent un caractère particulier, dont il n'a pas encore été tenu compte jusqu'ici dans la théorie du développement et qui devront être mis en lumière dans un Agenda pour le développement.

37. La nécessité d'adopter une conception plus holistique du développement, englobant pleinement les dimensions économiques et sociales, et l'importance de tenir compte des spécificités de situations particulières et de besoins particuliers ne doivent pas empêcher de définir les domaines sur lesquels l'ONU doit concentrer ses efforts et les questions auxquelles elle doit donner la priorité. Il faudra étudier les moyens de renforcer le rôle que joue l'Assemblée générale et le Conseil économique et social pour promouvoir l'élaboration des principes directeurs aux niveaux national et régional et harmoniser les politiques au niveau international compte tenu de ces questions. La contribution que pourraient apporter des conférences spéciales devrait être examinée dans le même contexte.

38. Une évaluation des politiques d'aide au développement et du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans l'appui au développement des capacités nationales devrait, de même, être un élément important de ce débat, comme devrait l'être aussi la question de savoir comment l'ONU peut contribuer à promouvoir le rôle du secteur privé et le développement de l'esprit d'entreprise.

39. La recherche de moyens de promouvoir plus efficacement le développement et de renforcer le rôle de l'ONU à cet égard devrait, à son tour, donner lieu à un examen des moyens de renforcer la coordination interinstitutions, notamment la coopération avec les institutions de Bretton Woods. Dans le même ordre d'idées, un Agenda pour le développement devrait comprendre une étude de la dimension régionale du développement, portant sur le rôle des commissions régionales et les relations avec les organisations régionales ne faisant pas partie du système des Nations Unies.

* * *

40. Le rapport que le Secrétaire général doit soumettre à l'Assemblée générale s'intitulera "Un Agenda pour le développement". L'emploi de l'article indéfini a un sens. La contribution de chaque Etat à l'élaboration de l'Agenda sera vitale. En présentant un Agenda "de travail", "ouvert à tous", le Secrétaire général entend amorcer un nouveau processus de dialogue qui donne à tous les Etats la possibilité de contribuer à la détermination de leur avenir commun et devrait relancer, entre les Etats Membres, le débat sur les questions et les priorités concernant le développement dont devrait s'occuper l'ONU. Un nouveau sentiment de cohésion devrait en résulter entre tous les éléments du système.

41. Le Secrétaire général invite les Etats Membres à lui faire connaître leurs vues sur cette manière de procéder.
